

## Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 – 19 heures

Présents : Christine LEQUIN, Nathalie GIRARDOT, Philippe VIOLOT, Louis BONAZZINA, Manon GOISLARD

### Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, Manon GOISLARD est désignée comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2025

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré

\* Vote : Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 5

### Devis mission sécurité et protection de la santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de PMM d'un montant de 1 050 € HT soit 1 260 € 00 TTC pour la mission sécurité et protection de la santé concernant le confortement du talus situé entre la route communale et les berges du Doubs, rue de la Barre et AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Devis études géotechniques pour confortement glissement de terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de HYDROGEOTECHNIQUE d'un montant de 9 200 € HT soit 11 040 € 00 TTC pour les études géotechniques pour confortement glissement et AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Devis nettoyage 2 parcelles de peupliers et arasement des souches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de la SDF MILLOT FRERES d'un montant de 960 € HT soit 1 152 € 00 TTC pour le nettoyage de 2 parcelles de peupliers et arasement des souches

### Devis plantation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de Mr MAUCHAMP Jérôme d'un montant de 525 € 50 HT soit 630 € 60 TTC pour la plantation de plantes couvre-sol et mise en place d'une bâche de protection sur le talus en dessous de la Place de la Mairie.

- QUESTIONS DIVERSES

- Appel du SYDESL : proposition de remplacement de 8 luminaires vétustes. Subvention de 65 %. Le Conseil Municipal opte pour le modèle stylage.

- Panneau baignade non autorisée, feux interdits et panneau fermeture barrière mise à l'eau
- Blason validé, jaune et bleu, guépier, rivière, sel et épis de blé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.